



CNAS 04/07/2019

COMPTE-RENDU ET ANALYSE CFTC

CONSEIL NATIONAL D'ACTION
SOCIALE

DOSSIER

Paris, juillet 2019

La CFTC a participé au Conseil National d'Action Sociale (CNAS) du 04 juillet 2019.

La Séance a débuté par la lecture de la liminaire Intersyndicale.

Les réponses à la liminaire apportées par le Secrétariat Général (SG) confirment l'axe central imposé par la Transformation de la Fonction Publique.

Le but de cette mutation forcée est sans aucun doute de faire plus avec moins de moyens !

Avec le constat d'une mauvaise organisation des missions et des tensions dans les effectifs non remplacés dans les Délégations, le SG propose une **régionalisation des Comités Départementaux de l'Action Sociale (CDAS)**.

La CFTC est contre la régionalisation des CDAS qui engendrera une perte certaine de moyens ainsi que la suppression d'un service d'Action Sociale de proximité !

La CFTC a exprimé son attachement à une action sociale de proximité en demandant un accroissement des postes d'assistants des délégations d'action sociale.

Les points à l'ordre du jour étaient :

- l'enquête 2019 sur les attentes et les besoins des agents
- le suivi du Fonds d'Innovation Local (FIL)
- le déploiement de l'Action Sociale dans les Collectivités d'outre-mer
- les mesures en faveur du logement mises en œuvre à Mayotte
- l'exécution du budget d'action sociale au 30/06/2019
- le rapport d'activité de 2018

L'ENQUÊTE SUR LES BESOINS ET LES ATTENTES DES AGENTS

Dans le cadre d'une démarche de qualité, l'action sociale a renouvelé en 2019 son questionnaire sur les besoins et les attentes des agents (précédemment en 2017). Cette enquête a été lancée le 9 mai 2019 pour se terminer le 17 juin 2019. A cette date, 19715 retours ont été recensés.

Les principales priorités des agents qui se dégagent de cette enquête sont :

- la complémentaire Santé/Prévoyance,
- le déjeuner (restauration)
- les difficultés personnelles

Bien que la participation à cette enquête soit en légère augmentation, la CFTC estime que cette dernière aurait pu toucher encore plus d'agents MEF si le choix du timing avait été plus adéquat. Effectivement, certains de nos collègues sont en congés lors de cette période ou se consacrent entièrement à leurs missions professionnelles !

D'autre part, la CFTC a déploré qu'aucune OS n'ait été conviée à participer à l'élaboration de l'enquête 2019. Dans une démarche de dialogue social de qualité, la CFTC a demandé à être associée pour l'avenir à la rédaction des futures enquêtes. Le secrétariat général a accédé favorablement à cette demande.

Enfin, la CFTC a proposé la création d'un suivi particulier pour les futurs retraités. Suite à un échange constructif, le secrétariat général s'est engagé à :

- **créer un « kit spécial retraités » élaboré par l'Action Sociale**
- **à vérifier auprès des directions la possibilité (ou non) d'accès à une autorisation d'absence pour participer aux journées dédiées à la « préparation à la retraite » interministérielles.**

LE FOND D'INNOVATION LOCAL (FIL)

Cette année, à titre expérimental, une enveloppe de 100 000 euros est destinée au CDAS afin d'enrichir l'Action Sociale Ministérielle avec des prestations inédites, d'élargir le champ des agents bénéficiaires et de satisfaire de nouveaux besoins.

Sur les 112 propositions récoltées par le Secrétariat Général, seuls 21 dossiers conformes ont été retenus aux thématiques variées :

- l'aide aux aidants
- l'aide aux parents d'adolescents
- l'aide aux retraités
- l'aide aux personnes les plus en difficultés
- les conseils pour une alimentation saine et équilibrée
- les cohésions de groupe et facilités pratiques tels que des cours de natation
- la mise à disposition des vélos électriques sur les lieux de travail

Les expérimentations se dérouleront de juillet à décembre 2019. Un bilan d'étape sera effectué en fin d'année.



Le secrétariat général propose que les idées de FIL soient élargies à un niveau national !

La CFTC demande que l'enveloppe du FIL soit réévaluée à la hausse et que les délégations d'action sociale disposent de plus de temps pour l'étude des dossiers destinés aux prestations innovantes.

Les OS n'ayant pas été associées à la démarche de sélection des 21 dossiers retenus, la CFTC demande à l'avenir, d'avantage de transparence sur l'analyse des dossiers, notamment un accès aux projets déposés et aux motifs de refus. Le secrétariat général promet une meilleure association des OS aux projets déposés dans ce cadre.

LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTION SOCIALE DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Depuis 2 ans, les délégués d'action sociale de Polynésie et de Nouvelle Calédonie ont mis en place un programme d'actions locales. (Titres restaurants papiers, aide au logement, aide à la parentalité, etc.)

Ce processus sera étendu à St pierre et Miquelon et à Wallis et Futuna.

La CFTC encourage grandement cette démarche et demande plus de souplesse quant à l'accessibilité des aides qui doit s'adapter au contexte local.

La vie étant excessivement coûteuse en Outre-mer, pour la CFTC, il est impératif que les collectivités outre-mer bénéficient du même niveau de prestations que la Métropole.

LES MESURES EN FAVEUR DU LOGEMENT MISES EN ŒUVRE À MAYOTTE

La situation des agents déployés à Mayotte reste complexe. Cela a un impact conséquent autant sur leurs vies de citoyens que sur leurs vies professionnelles.

La tension immobilière locale tant en terme de localisation qu'en terme d'équipement accentue les difficultés pour les agents à trouver un logement correspondant aux normes de sécurité satisfaisantes.

Pour palier à ces difficultés, depuis 2018, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- Une convention, dans le cadre d'un accès prioritaire aux agents, a été passée avec les agences immobilières locales
- Renforcement des liens avec le bailleur social local SIM (Société Immobilière de Mayotte)
- Une convention augmentant le parc locatif de Mamoudzou entre l'ALPAF et la SIM de 7 logements sera élargie de 5 logements supplémentaires en septembre 2019.

D'autre part, pour Mayotte, territoire qui revêt un caractère à risques, il a été décidé d'affecter aux « sinistres immobiliers » des dépenses de travaux liés à la sécurisation des logements tels que l'installation d'un dispositif d'alarme ou le renforcement des systèmes de fermeture. Cette décision a été prise unilatéralement et sans concertation avec le CNAS.

Le Secrétariat Général a également sensibilisé les directions afin de mieux informer les agents candidats à cette affectation.

La CFTC salue les efforts consentis pour le logement des agents affectés à Mayotte. Par contre, la CFTC rappelle à l'Administration que seul le CNAS a autorité sur le budget de l'Action Sociale et demande à ce que les travaux de sécurisation soient affectés, à l'avenir, sur le budget s'y référant. En l'occurrence, l'Etat employeur est responsable de la sécurité de son personnel. En conséquence, la CFTC s'oppose à ce que le budget de l'Action Sociale soit utilisé pour financer des dépenses liées à la sécurité des biens et des personnes.

L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ACTION SOCIALE AU 30 JUIN 2019

Du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, 83 % (92,99 M€) ont été consommés en AE (Autorisation d'Engagement) et 51 % (57,03 M€) en CP (Crédits de Paiements).

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Les dépenses d'action sociale ont légèrement augmenté. L'enquête de satisfaction des agents au titre de l'année 2017 a permis de développer 3 axes stratégiques :

- l'adaptation des prestations, des conditions d'accès et des tarifs,
- l'optimisation du fonctionnement et de l'offre des opérateurs associatifs (EPAF, AGRAF, ALPAF),

- l'analyse et l'amélioration des différents échelons de mise en œuvre de l'action sociale locale et nationale.

En 2018, 380 000 agents étaient susceptibles de bénéficier des prestations de l'action sociale.

LA RESTAURATION

Priorité ministérielle en terme de politique sociale, c'est également le premier poste budgétaire en qualité de dépenses de fonctionnement et d'investissement avec :

- 854 structures de restauration dont 21 fermetures
- 8,2 millions de repas
- 5,4 millions de ticket restaurant

La CFTC dénonce la fermeture des 21 restaurants et demande à nouveau, la revalorisation des titres restaurants de 6 à 10 euros.

LE LOGEMENT

Il est aussi un axe prioritaire et à ce titre, le parc locatif dispose de 10 684 logements (9 346 logements en Ile-de-France et 1338 logements en Province).

L'ALPAF a versé une aide financière de 23,7M€ et a concerné 8000 agents.

La CFTC note une augmentation pour l'aide à la propriété mais une baisse générale du niveau d'activité sur les prêts (immobilier, complémentaire, amélioration de l'habitat)

LA FAMILLE

Le Secrétariat Général constate une légère baisse en 2018 des accueils d'enfants (329) ainsi qu'une diminution du niveau de fréquentation des résidences EPAF.

Pour la CFTC, cette baisse de fréquentation va s'accroître en 2019 notamment par la suppression de certains points de ralliement. En effet, l'engagement financier du transport au point de ralliement devient trop lourd pour les agents parents malgré le soutien financier aux parents hors départements de regroupement.

La CFTC salue l'effort du Secrétariat Général. Mais la CFTC estime qu'il reste insuffisant et demande au secrétariat général un élargissement du dispositif en proposant :

- 1- un soutien financier pour tous les agents, qu'ils soient hors du département de regroupement ou pas ;**
- 2- la mise en place d'une autorisation d'absence équivalente au temps passé pour déposer et récupérer leur(s) enfant(s) au point de regroupement.**

AIDE A LA PARENTALITÉ

La prestation CESU de 6 à 12 ans est un franc succès avec une augmentation de 11% des demandes.

La CFTC demande le renforcement de la communication pour ce dispositif. Les besoins des agents étant en augmentation, la CFTC demande également la création d'un nouveau CESU pour les 13-18 ans.

La réservation des berceaux en crèche a augmenté de 7 berceaux pour un total de 517 berceaux. Une augmentation du nombre de berceaux, est à prévoir, très prochainement. Au total, 5 millions d'euros ont été consacrés à la politique d'aide à la parentalité.

La CFTC note l'effort mais dénonce un nombre de berceaux toujours insuffisant. La CFTC revendique plus de berceaux en Ile-de-France et en Province. Une augmentation conséquente du nombre de berceau ne représenterait pas forcément un coût proportionnel.

La CFTC informe qu'entre le crédit d'impôt famille et la déduction des charges, les entreprises bénéficient d'importantes réductions fiscales qui allègent près de 80% le coût d'une place en crèche. (ref <https://www.people-and-baby.com/entreprises/le-cout-d-un-berceau>)

La CFTC estime qu'à 20% le prix du berceau, il est temps de penser au bien-être des parents qui souhaitent utiliser ces structures !